

**Guide de présentation
du
formulaire de rapport annuel cumulé des entreprises de
distribution de radiodiffusion (EDR) pour 2008**

CONFIDENTIEL

1. Ce formulaire de rapport annuel cumulé doit être rempli et présenté au Conseil en deux (2) exemplaires. Le premier exemplaire, étiqueté *version confidentielle*, doit être rempli en entier. Le second exemplaire, une version abrégée et *publique*, doit également être rempli en entier, sauf les cellules ombragées qui doivent être laissées vides.
2. Au plus tard le 30 novembre de chaque année, les EDR doivent déposer auprès du Conseil les deux exemplaires du rapport annuel cumulé, comprenant la *version confidentielle* et la *version publique*, et afficher la version publique du rapport sur le site web du groupe de propriété. Lorsque le Conseil aura reçu les formulaires dûment remplis, il affichera également sur son site web la version *publique* du rapport. La version *confidentielle* du rapport sera gardée confidentielle.
3. Les groupes de propriété ayant des intérêts tant dans les services de distribution par câble que par satellite de radiodiffusion directe doivent présenter séparément pour chaque service les versions publique et confidentielle du formulaire de rapport annuel cumulé.
4. Les numéros des cellules du formulaire de rapport cumulé correspondent aux numéros des cellules des sections applicables du ou des rapport(s) annuel(s) des EDR individuelles autorisées du groupe de propriété.
5. Le montant à inscrire dans les cellules prévues du formulaire de rapport cumulé est la somme des montants individuels inscrits dans les cellules correspondantes du ou des rapport(s) annuel(s) de chaque EDR individuelle autorisée du groupe de propriété.
6. Une feuille de calcul électronique indiquant le rapprochement des données déclarées dans chaque rapport annuel individuel pour chaque entreprise autorisée du groupe de propriété et des données déposées dans la version confidentielle du rapport annuel cumulé doit accompagner celui-ci. Le rapprochement des données sera traité de manière confidentielle.

Groupe de propriété : _____

RECETTES ET PAIEMENTS INTERNATIONAUX

Suite à l'avis public de radiodiffusion CRTC 2008-97

Frais de service se rapportant à l'exploitation des systèmes de radiodiffusion

	Recettes provenant de non-résidents			
	Services commerciaux			Intérêts et dividendes
	Droits et redevances de programmation	Publicité	Autres	
	(en milliers \$ can.)			
1. États-Unis	01	16	31	46
2. Royaume-Uni	02	17	32	47
3. France	03	18	33	48
4. L'union européenne (excluant le Royaume-Uni et la France)	04	19	34	49
5. Japon	05	20	35	50
6. Pays de l'OCDE (excluant le Japon, les États-Unis et l'U.E)	06	21	36	51
7. Ensemble des autres pays	07	22	37	52
8. TOTAL	08	23	38	53

	Paiements à des non-résidents		
	Services commerciaux		
	Droits et redevances de programmation	Publicité	Autres
	(en milliers \$ can.)		
1. États-Unis	01	16	31
2. Royaume-Uni	02	17	32
3. France	03	18	33
4. L'union européenne (excluant le Royaume-Uni et la France)	04	19	34
5. Japon	05	20	35
6. Pays de l'OCDE (excluant le Japon, les États-Unis et l'U.E)	06	21	36
7. Ensemble des autres pays	07	22	37
TOTAL	08	23	38

N° de dossier du CRTC

--	--	--	--	--	--	--	--

Sommaire des recettes et dépenses

Suite à l'avis public de radiodiffusion CRTC 2008-97

Pour l'année se terminant le 31 août 2008

Veillez rapporter les résultats cumulés pour tous les systèmes (exemptés ou non exemptés) au Canada

	Service de programmation de base et non de base (1)	Service de programmation exempté (2)	Service hors programmation (3)	Total tous les services (4)
1. Recettes				
1. Abonnés	\$ 01	21	41	61
2. Branchement (installation et rebranchement)	\$ 02	22	42	62
3. Parrainage de canal communautaire et location d'installations	03	23	43	63
4. Décodeurs de CVN adressables - Location	\$ 04	24	44	64
5. - Ventes nettes	\$ 05	25	45	65
6. Autres (précisez)	\$ 06	26	46	66
7. Total des Recettes	\$ 07	27	47	67
2. Dépenses				
1. Programmation (communautaire)	\$ 08	28		68
2. Droits d'affiliation	\$ 09	29	49	69
3. Services techniques	\$ 10	30	50	70
4. Ventes et promotion	\$ 11	31	51	71
5. Administration et frais généraux	\$ 12	32	52	72
6. Total des dépenses	\$ 13	33	53	73
3.				
1. Bénéfice (perte) d'exploitation	\$ 14	34	54	74
2. Moins: Dépréciation et Amortissement	\$			75
3. Bénéfice avant intérêts et impôts (BAII)	\$			76

RECETTES BRUTES PROVENANT DES SERVICES DE PROGRAMMATION EXEMPTÉS ET HORS PROGRAMMATION

PROGRAMMATION EXEMPTÉE

	Recettes du titulaire	Recettes de la division affiliée	Total des recettes
Petites annonces	25	35	45
Téléachats/services généraux	26	36	46
Info publicités	27	37	47
Services de jeux	28	38	48
Autres exemptions	34	44	54
Total (montant à la cellule 55 doit correspondre à la somme de la cellule 27 à la ligne 1.7 ci haut)	55	56	57

HORS - PROGRAMMATION

Location de canaux	30	40	50
Services d'accès à l'Internet	58	61	62
Téléphonie	66	67	68
Autres services de télécommunication (incl. services de sécurité)	29	39	49
Autres (précisez)	32	42	52
Total (montant dans la cellule 63 doit correspondre à la somme de la cellule 47 à la ligne 1.7 ci-haut)	63	64	65

N° de dossier du CRTC

--	--	--	--	--	--	--	--

INFORMATION SUR LA RÉMUNÉRATION

Suite à l'avis public de radiodiffusion CRTC 2008-97

Pour l'année se terminant le 31 août 2008

Veillez rapporter les résultats cumulés pour tous les systèmes (exemptés ou non exemptés) au Canada

Rémunération totale	Programmation (1)	Services techniques (2)	Ventes et promotion (3)	Administration et frais généraux (4)	Total (5)
\$ (omettre les cents)					
1. Rémunération (y compris les commissions sur les cachets versés à des membres du personnel), avantages sociaux et jetons de présence des administrateurs	42	43	44	45	46
2. Effectifs moyens (nombre de salariés à plein temps et de salaires à temps partiel en équivalent à plein temps pour une semaine normale)	47	48	49	50	51
3. Avantages sociaux (inclus à la ligne 1 colonne 5, ci-dessus)					52

SOMMAIRE DES IMMOBILISATIONS

Veillez rapporter les immobilisations cumulées au Canada

Classement des immobilisations	Coût d'origine des immobilisations en usage au 31 août 2007 (1)	Amortissement cumulé au 31 août 2007 (2)	Acquisitions d'immobilisations en 2007 (3)
	\$ (omettre les cents)		
1. <u>Terrains</u>	01		26
2. <u>Bâtiments et améliorations locatives</u>	02	14	27
3. <u>Tête de ligne et éléments/station terrienne de réception /installations et connexes</u>	03	15	28
4. <u>Installation du système de distribution/émetteurs/transpondeurs</u>	04	16	29
5. <u>Coût des dispositifs et des lignes d'abonnés/décodeurs compris</u>	05	17	30
6. <u>Matériel et outillage d'essai</u>	06	18	31
7. <u>Ameublement et articles d'ameublement</u>	07	19	32
8. <u>Autres biens-fonds, installations et matériel</u>	08	20	33
9. <u>Matériel pour la production d'émissions / production d'émissions locales</u>	09	21	34
10 <u>Améliorations locatives (sauf installations de télédistribution)</u>	10	22	35
11 <u>Automobiles, camions</u>	11	23	36
12 <u>Ordinateurs</u>	12	24	37
13 <u>Total</u>	13	25	38

N° de dossier du CRTC

--	--	--	--	--	--	--	--

PAIEMENTS D'AFFILIATIONS ET ABONNÉS

Suite à l'avis public de radiodiffusion CRTC 2008-97

Veillez rapporter les résultats cumulés pour tous les systèmes (exemptés ou non exemptés) au Canada

1. Sommaire des paiements d'affiliation	Nombre d'abonnés	Paiements d'affiliation \$ (omettre les cents)
1. Services de télévision payante		
1. Services de télévision payante canadiens	10	30
2. Services de télévision payante non canadiens	11	31
3. Total - Service de télévision payante		32
2. Services spécialisés		
4. Services spécialisés canadiens	23	52
5. Services spécialisés non canadiens	24	53
6. Total - Services spécialisés		54
7. Total - Paiements d'affiliation (doit correspondre à la cellule 9, page -ii-)		55

CÂBLODISTRIBUTION

2. Câblodistribution	
1. Nombre d'abonnés directs au service de base de câble	01
2. Nombre d'abonnés indirects au service de base de câble	02
3. Total des abonnés directs et indirects	03
4. Nombre de ménages ayant accès au service de câble	04
5. Nombre de ménages dans le territoire attribué	05

INTERNET

Câble par modem, satellite ou SDM

3. Internet	Titulaire	Entité Affilié
1. Revenus des services d'accès à l'Internet	1	3
2. Nombre de ménages ayant accès aux services d'accès à l'Internet à haute vitesse	2	4

TÉLÉVISION NUMÉRIQUE

4. Télévision numérique	
1. Nombre d'abonnés aux services de télévision numérique	08
2. Revenus des services de télévision numérique	04
3. Nombre de ménages ayant accès aux services de télévision numérique	07

VIDÉO SUR DEMANDE

5. Vidéo sur demande	
1. Nombre de ménages ayant accès aux services de vidéo sur demande	01

TÉLÉPHONIE

6. Téléphonie	
1. Revenus des services de téléphonie par câble	01
2. Nombre de ménages ayant accès aux services de téléphonie par câble	02

No de dossier du CRTC

--	--	--	--	--	--	--

SOMMAIRE EXPLICATIF DES SYSTÈMES COMBINÉS PAR PROVINCE

Suite à l'avis public de radiodiffusion CRTC 2008-97

Pour le Canada, veuillez compléter les détails des revenus par système pour tous les systèmes non exemptés de classe 1, 2 et 3 et veuillez fournir le total des recettes pour l'ensemble des systèmes exemptés, ainsi que le nombre de systèmes exemptés.

	Nombre d'abonnés volet de base (#) (1)	Recettes - services de programmation de base et non de base (\$) (2)	Recettes - Services de programmation exemptée (\$) (3)	Recettes - Services hors programmation (\$) (4)	Recettes - Total Tous les services (\$) (5)
Total des systèmes non exemptés					
Total des systèmes exemptés					
Total de tous les systèmes					
	Doit correspondre à la ligne 2.3, p. (iv)	Doit correspondre à la ligne 1.7, col (1), p. (ii)	Doit correspondre à la ligne 1.7, col (2), p. (ii)	Doit correspondre à la ligne 1.7, col (3), p. (ii)	Doit correspondre à la ligne 1.7, col (4), p. (ii)

No de dossier du CRTC

--	--	--	--	--	--	--	--



CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES à la CRÉATION et à la PRODUCTION d'ÉMISSIONS CANADIENNES

Suite à l'avis public de radiodiffusion CRTC 2008-97

Cumulé - Canada

1er septembre 2007 au 31 août 2008

\$ (omettre les cents)

1. Revenus bruts provenant d'activités de radiodiffusion

(a) Total des recettes (volet de base et non de base) (page -V-, colonne 2)		
(b) Autres (veuillez spécifier) :		
(c)		
(d)		
(e)		
(f) TOTAL		0

2. Contributions aux émissions canadiennes

(a) Contributions aux fonds de production canadienne (c.-à-d. : FTC)		
(1) Dépenses de contributions au cours de la période se terminant le 31 août 2008		
(2) Plus : contributions payables au 15 septembre 2007		
(3) Moins : contributions payables au 15 septembre 2008		
(4) Total partiel		0
(5) Moins : contributions pour 2007 effectuées en 2008		
(6) TOTAL		0

(b) Contributions à des fonds de production indépendants certifiés		
(1) Dépenses de contributions au cours de la période se terminant au 31 août 2008		
(2) Plus : contributions payables au 15 septembre 2007		
(3) Moins : contributions payables au 15 septembre 2008		
(4) Total partiel		0
(5) Moins : contributions pour 2007 effectuées en 2008		
(6) TOTAL		0

(c) Total des contributions admissibles aux émissions canadiennes [lignes 2(a)(6) + 2(b)(6) ci-dessus] **0**

3. Contributions à l'expression locale

(1) Dépenses directes excluant l'amortissement		
(2) Dépenses d'amortissement		
(3) Sous-Total		0
(4) Dépenses indirectes		
(5) TOTAL Lignes 3(3) + 3(4)		0

Total des contributions aux émissions canadiennes et à l'expression locale [lignes 2(c) + 3(5) ci-dessus] **0**

4. Conciliation des contributions avec les exigences du Règlement sur la distribution de radiodiffusior.

Calcul "A"

1. % des contributions totales aux émissions canadiennes versées aux fonds de production canadien (ex: FTC)
[[ligne 2(a)(6) / ligne 2(c)] x 100 %] **0**

Calcul "B"

1) Contributions totales aux émissions canadiennes [de la ligne 2(c)] **0**

2) Les contributions totales aux émissions canadiennes doivent être au moins égales au plus élevé des montants suivants :

a) 5 % des revenus bruts provenant d'activités de radiodiffusion [(montant à la ligne 1(g) ci-dessus) x (5 %)]	
Moins : contribution à l'expression locale [ligne 3.4 ci-dessus]	
NET	0

b) 3 % des revenus bruts provenant d'activités de radiodiffusion [(montant à la ligne 1(g) ci-dessus) x (3 %)]	0
--	----------

Montant le plus élevé entre a et b **0**

Surplus (Déficit) **0**

No de dossier du CRTC

--	--	--	--	--	--	--	--



PRODUCTION D'ÉMISSIONS COMMUNAUTAIRES

Suite à l'avis public de radiodiffusion CRTC 2008-97

Cumulé - Canada

(un formulaire pour chaque Classe 1 ou Classe 2 (non exempté) pour l'année se terminant le 31 août 2008)

Classe: _____

	Heures de programmation par semaine des canaux d'origine locale
1. Nombre d'heures d'émissions	
a) <u>Émissions produites par le titulaire</u>	
b) <u>Émissions produites par des groupes locaux</u>	
c) <u>Émissions produites par un autre titulaire</u>	
d) <u>Messages alphanumériques des services publics locaux</u>	
e) <u>Autres (précisez)</u>	
Total	
2. Nombre de canaux communautaires	

SOMMAIRE DES FRAIS D'EXPLOITATION DIRECTS

1. Frais d'exploitation directs	
2. Frais d'exploitation indirects	
3. Sous-total - Programmation communautaire	
<u>Financement de la programmation communautaire</u>	
a) <u>contribution financière des revenus bruts provenant de la télédistribution</u>	
b) <u>réinvestissement des revenus de parrainage</u>	
4. <u>Autres frais locaux de services d'émissions spéciales (p.ex.: services d'émissions éducatives à caractère ethnique et canal d'autopromotion)</u>	
5. Total - Programmation (somme des lignes 3 et 4)	

No de dossier du CRTC

--	--	--	--	--	--	--	--